



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19 / 12 / 2024

Dossier complet le : 19 / 12 / 2024

N° d'enregistrement : 2024_8512

1 Intitulé du projet

SIVOM de Thourotte Longueil-Annel

Réalisation d'un nouveau forage d'eau potable dit F5 sur la commune de Longueil-Annel (60) afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du Syndicat

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SIVOM de Thourotte Longueil-Annel

Raison sociale

Etablissement public

N° SIRET

2 4 6 0 0 0 5 2 5 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Syndicat intercommunal vocation multiple

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

TASSIN

Jackie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27a : forage pour approvisionnement en eau d'une prof sup ou égale à 50m	Nomenclatures IOTA : 1.1.1.0. : Déclaration - création de puits ou de forage

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le SIVOM de Thourotte Longueil-Annel dispose de deux ressources en eau souterraine :

- le forage F4, actuellement exploité à 60 m³/h ;
- le forage F3 ; ce captage est exploité au débit de 20 m³/h. Il devra être abandonné par la collectivité en raison de l'implantation du Canal Seine Nord Europe à proximité immédiate.

Le forage F3 va devoir être abandonné et donc comblé dans les règles de l'art.

La collectivité ne dispose pas à l'heure actuelle d'interconnexion de secours avec une collectivité extérieure.

Le SIVOM a donc entamé une démarche d'étude de recherche d'une nouvelle ressource en eau potable en 2023. L'avis d'un hydrogéologue agréé, missionné par l'ARS 60, a été sollicité pour la faisabilité de créer un captage d'eau potable (protégeabilité, disponibilité en eau). Cet avis est favorable à la poursuite de cette démarche. Dans ce cadre, le nouveau forage F5 va être réalisé.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de la collectivité consiste à :

- créer un forage permettant de substituer le forage F3 en captant la même ressource en eau souterraine circulant au sein de l'aquifère de la craie sous les formations notamment argilo-sableuses de l'âge Tertiaire (âges Cuisien, Sparnacien et Thanétien), soit entre 60m à 155m de profondeur ;
- solliciter cette nappe d'eau de la craie au débit cible compris entre 60 m³/h et 100 m³/h (pour répondre à l'accroissement de la population) ;
- combler le forage IRPR trop vétuste ;
- créer la réorganisation d'une partie du réseau AEP pour faire en sorte que ce nouvel ouvrage puisse suppléer éventuellement l'arrêt total du forage F4.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La réalisation du nouveau forage est projetée au droit de la même parcelle que le forage IRPR, sur la commune de Longueil-Annel.

Cette parcelle pourra aussi accueillir l'éventuelle station de déferrisation (projet de traitement).

La collectivité a déjà acheté la parcelle qui contiendra les installations.

La coupe géologique de ce forage sera sensiblement la même que le forage IRPR, dont la craie se situe à environ 60 m de profondeur.

En revanche, la coupe technique de ce forage F5 sera optimisée avec une colonne captante plus performante.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux de forage prévus sont les suivants :

- Préparation des matériels et des équipements, amené-repli des matériels et des personnels, et mise en place sur site (et création d'une plateforme stabilisée),
- Travaux de forage,
- Opérations de développement et pompages d'essai avec analyses d'échantillons d'eau,
- Contrôle par diagraphies différées,
- Aménagement de la tête de forage et sécurisation,
- Travaux de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable,
- Comblement de l'ancien forage IRPR.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les procédures suivantes vont être initiées :

- Le document dit « cas par cas » sera transmis à la DREAL des Hauts de France afin de statuer sur la nécessité ou pas de réaliser une étude d'impact (objet de la présente demande) ;
- Le document dit « IOTA » sera transmis à DDT60 pour la création du forage d'eau ;
- Le compte-rendu interprétatif des travaux du forage F5 et des pompages d'essai sera remis aussi à la DDT60 ;
- Le document d'intention de comblement du forage IRPR pour raison d'abandon, également remis à la DDT60.

Par la suite un avis hydrogéologique sera demandé en vue de la mise en place des périmètres de protection autour de ce nouveau forage ; ainsi la procédure administrative de Déclaration d'Utilité Publique sera engagée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volumes demandés : débit horaire, volume journalier maximum et volume annuel	prévisionnel 60 à 100 m³/h pendant le pompage d'essai de 72 heures (entre 4320 et 7200 m³)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : rue Devin de Graville
Lieu-dit : Annel
Localité : LONGUEIL-ANNEL
Code postal : 6 0 1 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 5 0 ' 4 3 " E Lat. : 4 9 ° 2 7 ' 3 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Longueil-Annel (60)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU a été approuvé le 4 juillet 2024. La parcelle du futur forage est en zone Uc ; il s'agit d'une zone péricentrale mixte, urbanisée et équipée, correspondant aux constructions assez récentes.

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet de forage est localisé à une centaine de mètres de la ZNIEFF I n° 220013821 dite "Mont Ganelon".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet du futur forage d'eau potable fait partie de la zone de protection des abords du Château d'Annel, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 19 novembre 2018.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet du futur forage d'eau potable se trouve dans le site inscrit dit "Mont Ganelon".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet de forage se situe à environ 2km à l'Ouest de la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) n° FR2212001 "Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps".
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Oui, dans le cadre des pompages d'essai pour déterminer les caractéristiques hydrodynamiques de la nappe de la Craie (entre 4320 et 7200 m³).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pour sécuriser son approvisionnement en eau potable, le SIVOM Thourotte Longueil-Annel a souhaité se doter d'une nouvelle ressource en eau potable. Le projet de forage F5 se situe sur la commune de Longueil-Annel, à proximité de l'ancien forage dit IRPR. Le nouveau forage sollicitera la nappe de la Crie, pour un débit souhaité entre 60 et 100 m³/h. Les tests appropriés pour statuer sur la disponibilité des ressources en eau seront réalisés de façon à caractériser le besoin de 60 à 100 m³/h.

La zone d'implantation du forage se trouve sur le hameau d'Annel, dont l'environnement prédominant est forestier ; différents projets immobiliers sont également envisagés à proximité du site de captage. L'hydrogéologue agréé, missionné par l'ARS 60, a statué favorablement sur la faisabilité de ce projet.

Le forage s'inscrit donc dans un environnement naturel, sans activités artisanales ou industrielles. Le projet n'aura pas d'effet notable sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du dossier, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

Le nouveau forage d'eau potable dit F5 permettra une sécurité d'approvisionnement en eau potable du SIVOM en complément du forage F4 actuel (le forage F3 étant prévu à l'abandon en raison de l'implantation du Canal Seine Nord Europe à proximité immédiate).

En outre, les zones naturelles ne seront pas impactées par la réalisation de ce nouveau forage.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	voir cartographies dans le document annexe joint.	☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TASSIN

Prénom Jackie

Qualité du signataire Président du SIVOM Thourotte Longueil-Annel

A THOUROTTE

Fait le 19/12/2024



Signature du (des) demandeur(s)